## bi-

bi- est la première biennale internationale d'art Milo-Térénez.

**bi-** est sans budget, sans lieu d'exposition, sans curateur, sans pavillon, sans communication, sans compétition, sans gardiens, sans droits d'entrée, sans site internet, sans catalogue, sans vernissage, sans limite d'âge, de nationalité ou d'expérience, sans visiteurs, sans horaires d'ouverture, sans institutions, sans ambition, sans avenir mais sans précédent.

**bi-** propose un espace de récréation, à travers deux temps et deux lieux, pensé sur le modèle de la villégiature. *Villegiare*, littéralement « être dans sa maison », propose le paradoxe d'un temps et d'un espace inhabituels mais pourtant domestiques, d'un endroit familier au terme d'un déplacement. C'est l'invention d'un moment partagé consacré à la lenteur, au refus actif de toute urgence, c'est la création d'un espace de plaisir, d'une vacance collective, généreuse et productrice.

## Résidence d'artistes

bi- est un axe géodésique de 1950,61 km, traversant l'ouest de l'Europe suivant une diagonale qui coupe la France du Finistère à la Côte d'azur, partage la corse et longe les côtes italiennes, traverse la Sicile et survole l'Etna. Il relie deux lieux sans importance, loin des centres et moyennement touristiques : le village de Milo sur les flancs de l'Etna, près de Catane en Sicile, se situe à 500 mètres d'altitude et à 20 minutes de la mer en voiture ; Térénez, lieu-dit dans le département du Finistère en Bretagne, regarde l'embouchure de la baie de Morlaix et ses îles nombreuses.

La résidence est ouverte à 5 artistes, curateurs, théoriciens, architectes, etc. dans chaque site. Il est possible (et même encouragé) de postuler aux deux résidences.

**bi-** est une résidence sans obligation de production, sans thème, sans frais d'inscription, sans n° de siret, sans bourse ni honoraires, sans obligation d'ancrage dans un territoire, sans visibilité, sans activités pédagogiques en direction du public, sans atelier, sans équipements, sans obligation de se libérer des ses activités professionnelles pendant la résidence, sans contrat.

La résidence prend en charge : l'hébergement, les transports sur place, une partie des repas et la mise à disposition d'un vélo.

La résidence à **Térénez** met à disposition des artistes un hébergement avec une eau moyennement potable (nitrates) et une excellente qualité de l'air, la possibilité de chambres privatives, un espace cuisine, un jardin planté d'arbres (pins, pommiers, rhododendrons sauvages), une connexion internet, un petit atelier bois, accès facile

à des chemins de balades (chemins côtiers, blockhaus allemands, îles de la baie), imprimante, vue sur la mer,

La résidence à Térénez est prévue dans une des périodes suivantes :

```
31 mars - 5 avril;
7 - 12 avril;
5 - 10 mai;
12 - 17 mai.
```

La résidence à **Milo**, met à disposition des artistes un hébergement avec une eau potable réputée et une excellente qualité de l'air, un espace de vie partagé, une cuisine commune, un jardin planté d'arbres fruitiers (pommes, prunes) et de vignes sauvages, accès internet via partage de connexion 4G, atelier de peinture, accès facile à des chemins de balades (cratères de l'Etna, côtes, mer, sites historiques) imprimante, vue sur la mer.

La résidence à Milo est prévue dans la période suivante :

8 - 18 juin (16 - 18 déplacement à Palerme dans le cadre de Manifesta12).

## Appel à candidature

Envoyez une candidature en spécifiant une préférence pour le lieu de résidence (Milo, Térénez ou les deux) et pour les périodes de résidence (pour Térénez uniquement).

La candidature doit être envoyée par mail à **bi-@slanted.cc** avant le **18 mars 2018**, sans pièces jointes (sans cv, sans portfolio, sans note d'intention, sans lettre de motivation, sans lettre de recommandation, sans fiche de candidature ci-jointe, sans autres documents permettant de cerner la démarche du/de la candidat-e).